

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 28 MAI 2019 À 18 H 30
À LA MAISON DE NUITS-SAINT-GEORGES, SALLE CUVERIE

PRÉSENTS : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, André DALLER, Évelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, Jean-Claude BELLINI, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Thomas MAZUÉ (en remplacement de Valérie DUREUIL), Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Josiane MICHAUD, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé RENARD, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Michelle SOLIOT (en remplacement de Hubert POULLOT), Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Philippe RUPIN (en remplacement de Alexandre GARNERET), Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Marcel JOBARD, Maurice CHEVALLIER, Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Antonio COBOS, Thomas CAGNIANT, François MARQUET, Gérard FRICOT, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Léonard DILLENSCHNEIDER, Michel PERSONNIER, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Florence VÉDRENNE, Hervé TILLIER, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Alexandre GARNERET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Pierre LIGNIER, Pierre-Alexandre PRIVOLT.

POUVOIRS : François MARQUET a donné pouvoir à Gérard TARDY.

Léonard DILLENSCHNEIDER a donné pouvoir à Dominique VÉRET.

Michel PERSONNIER a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Denis GAILLOT a donné pouvoir à Pascal BONVALOT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Gilles MUTIN a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Hervé RENARD.

Sylviane PAUL-MONCEAUX a donné pouvoir à Bernard BOBROWSKI.

Pierre-Alexandre PRIVOLT a donné pouvoir à Didier TOUBIN.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Monsieur BELLINI était désigné secrétaire de séance.

En ouverture de la séance, Monsieur le Président remerciait de leur présence Messieurs COSTES et MERCIER, représentants du Conseil de développement. Ces derniers intervenaient afin de faire part de la constitution des groupes de travail du Conseil de développement et de l'état d'avancement de leur saisine sur le PCAET.

Monsieur le Président félicitait pour son élection Monsieur DUPONT, nouveau Maire de Brochon.

Les comptes rendus des séances du Conseil communautaire du 9 avril et les relevés de décisions des bureaux des 30 avril et 14 mai étaient approuvés sans observations.

1. DÉLIBÉRATIONS

C/19/88 - OBJET : ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT PROJET DE PÉRIMÈTRE ET STATUTS DU FUTUR SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA DHEUNE

Le Conseil approuvait le périmètre et les statuts de ce nouveau syndicat et procédait à la désignation des délégués suivants :

Titulaires : . Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE,
 . Monsieur Bernard CHOLET,
 . Monsieur Antonio COBOS,
 . Monsieur Marcel JOBARD.

Suppléants : . Monsieur Philippe BALIZET,
 . Monsieur Régis JUNON,
 . Monsieur Jean-Paul SÉRAFIN,
 . Monsieur Dominique VÉRET.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/89 - OBJET : TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS PERI ET EXTRASCOLAIRES

En l'absence de Madame DUREUIL, vice-présidente déléguée, Monsieur le Président et Monsieur DURAND, DGA, procédaient à la présentation de ces propositions de modifications des tarifs des accueils de loisirs. Il s'agit de répondre aux remarques de certains usagers pour lesquelles il a été constaté que ces nouveaux tarifs ont engendré des hausses parfois significatives.

Intervenaient à l'issue de cette présentation :

Monsieur PARIS, souhaitant que cette modification s'accompagne d'une bonne communication auprès des usagers. Monsieur le Président répondait qu'un dispositif de simulateur sera accessible aux familles sur le site de la Communauté de communes.

Monsieur SEGUIN, regrettant qu'une discussion plus approfondie n'ait pas eu lieu en Bureau sur ce point, et aurait aimé disposer d'une simulation de l'impact budgétaire, considérant que la baisse des tarifs unitaires n'est pas significative. Monsieur le Président répondait que la baisse proposée, débattue et adoptée par la Bureau exécutif, n'est pas négligeable puisqu'elle est en moyenne supérieure à 5% pour tous les usagers et qu'elle dépasse les 15% pour certains, soit une baisse estimée de recettes pour la Communauté de communes de 60 000€. C'est un geste très significatif à l'attention de nos habitants.

Délibération adoptée à l'unanimité.



C/19/90 - OBJET : LOCAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE À NUIITS-SAINT-GEORGES - APPROBATION DE L'APD ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame POSTANSQUE rappelait synthétiquement la genèse de cette opération dont le projet a déjà été présenté en Conseil communautaire.

Monsieur CARTON apportait des précisions sur la parcelle du terrain conservée par la ville de Nuits-Saint-Georges. À l'issue de cette présentation, le Conseil approuvait à l'unanimité le lancement de la consultation et le dépôt des demandes de subventions.

C/19/91 - OBJET : LA HALLE CHAMBERTIN – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur BROCHOT, Vice-Président, résumait le projet de « la Halle Chambertin », projet s'inscrivant dans la stratégie de développement touristique et dans la politique en faveur du commerce local avec notamment un axe relatif à la dynamisation des centres-bourgs.

La mise en œuvre du projet de la Halle Chambertin est réalisée en partenariat étroit entre quatre acteurs du territoire : la Communauté de communes, la commune de Gevrey-Chambertin, l'Office de Tourisme communautaire et la SAS « la Halle de Gevrey-Chambertin » qui participe à l'investissement.

À l'issue de cette présentation, le Conseil approuvait à l'unanimité le dépôt des demandes de subventions

C/19/92 - OBJET : SÉCURISATION DES PAIEMENTS EN LIGNE DE LA TAXE DE SÉJOUR

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départs de Messieurs JOBARD et BONVALOT.

C/19/93 - OBJET : PCAET – APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Monsieur LEXTREYT, Vice-Président, accompagné de Jean-Christophe WEIDMANN, Directeur développement durable et biodiversité, résumaient la démarche et le contexte d'élaboration du PCAET et présentaient les principaux axes de la stratégie retenue et du plan d'actions proposé.

À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.



• Le plan d'actions élaboré en conséquence est composé de 8 axes :

- ✓ 3 de nature transversale : EPCI exemplaire ; Information, Education à l'environnement et au Développement Durable, Accompagnement aux changements ; Développement de l'économie locale en prenant appui sur le Développement Durable ;
- ✓ 5 de nature thématique : mobilité ; bâtiment et habitat ; agriculture, forêt et viticulture ; nouvelles énergies ; eau et biodiversité.

À l'issue de cette présentation, on notait les interventions suivantes :

Madame DÉTOT précisait que ce plan est ambitieux et s'inscrit dans le long terme mais doit avoir des répercussions sur le quotidien des habitants.

Monsieur SEGUIN regrettait le manque de caractère opérationnel de ce plan et constatait les contradictions avec les ambitions affichées et certaines réalités quotidiennes (horaires des TER, usages des produits phytosanitaires, par exemple).

Monsieur GRAPPIN rappelait que le SICECO qui a accompagné cette démarche envisage d'étendre cette action à tous les EPCI volontaires de Côte-d'Or. Il rappelait également la méthodologie à prendre en compte dans les actions touchant le domaine économique qui doit associer étroitement les associations professionnelles et chambres consulaires. Les actions touchant la forêt (domaniale et communale) doivent être appréhendées avec précautions.

Monsieur CARTRON émettait des réserves sur les objectifs chiffrés et leur utilité mais approuvait globalement la démarche.

Monsieur le Président concluait à propos de l'importance d'appréhender ce dispositif réglementaire comme une vraie opportunité qui permet de dresser un diagnostic environnemental et écologique global de notre territoire pour fixer des perspectives. Il rappelait que si toutes les actions à entreprendre afin d'atteindre les objectifs retenus, notamment ceux couvrant la réduction des gaz à effet de serre, ne relèvent pas de la seule responsabilité de la Communauté de communes, notre part dans le travail de sensibilisation et d'exemplarité est évidente. Il remerciait enfin toutes celles et tous ceux qui se sont engagés aux côtés des élus dans ce travail pionnier, instructif, utile et nécessaire pour le développement de notre territoire.

Le Conseil à l'unanimité arrête le plan climat et autorise sa transmission aux représentants de l'État pour évaluation et avis.

Départ de Monsieur GUILLEMARD.

C/19/94 - OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES PISCINES INTERCOMMUNALES SISES À NUITS-SAINT-GEORGES ET À VOUGEOT

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/95 - OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES PISCINES INTERCOMMUNALES SISES À NUITS-SAINT-GEORGES ET À VOUGEOT DU 3 JUIN AU 31 AOÛT 2019

À la suite des débats mettant en évidence plusieurs demandes quant au principe d'une fermeture de la piscine de Vougeot le dimanche, les jours et horaires approuvés étaient fixés en séance comme suit :

Piscine intercommunale de Nuits-Saint-Georges - Évacuation des bassins 15 min avant la fermeture.		
Du 3 juin au 5 juillet 2019		
Lundi	12h00-14h00	17h00-19h00
Mardi	12h00-14h00	17h00-19h00
Mercredi	12h00-19h00	
Jeudi	12h00-14h00	17h00-19h00
Vendredi	12h00-14h00	17h00-19h00
Samedi	12h00-19h00	
Dimanche	12h00-19h00	
Du 6 juillet au 31 août		
Lundi	11h00-19h00	
Mardi	11h00-19h00	
Mercredi	11h00-19h00	
Jeudi	11h00-19h00	
Vendredi	11h00-19h00	
Samedi	11h00-19h00	
Dimanche	11h00-19h00	

Piscine intercommunale de Vougeot - Évacuation des bassins 15 min avant la fermeture.		
Du 3 juin au 5 juillet 2019		
Lundi	12h00-14h00	17h00-19h00
Mardi	12h00-14h00	17h00-19h00
Mercredi	12h00-19h00	
Jeudi	12h00-14h00	17h00-19h00
Vendredi	12h00-14h00	17h00-19h00
Samedi	12h00-19h00	
Dimanche	Fermeture	
Du 6 juillet au 31 août		
Lundi	Fermeture	
Mardi	12h00-19h00	
Mercredi	12h00-19h00	
Jeudi	12h00-19h00	
Vendredi	12h00-19h00	
Samedi	12h00-19h00	
Dimanche	12h00-19h00	

Délibération approuvée à l'unanimité.

Départs de Madame FINCK et Monsieur BAYLE.

C/19/96 - OBJET : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAULON-LA-CHAPELLE POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS EXTÉRIEURS DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS À SAULON-LA-CHAPELLE

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/97 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – DIRECTION SERVICES TECHNIQUES

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/98 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – DIRECTION ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE – SERVICE DES SPORTS

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/99 - OBJET : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – DIRECTION SERVICES TECHNIQUES

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/100 - OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – DIRECTION ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE - ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Délibération approuvée à l'unanimité.

Départ de Monsieur FORNEROL.

C/19/101 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET EAU DSP

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/102 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES GEVREY-CHAMBERTIN ET SUD DIJONNAIS

Délibération approuvée à l'unanimité.



C/19/103 - OBJET : BUDGET EAU DSP – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/104 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-NUITS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Délibération approuvée à l'unanimité.

C/19/105 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2019

Délibération approuvée à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION

Modalités de recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux :

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de déroger à la règle de droit commun concernant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire après les élections municipales de 2020, aucune délibération dans ce sens ne sera prise.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président rappelait les dates des prochains Conseils communautaires :

- le mardi 25 juin à 18h30 à la salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin,
- le mardi 9 juillet à 18h30 à la salle des fêtes de Saulon-la-Chapelle, avec une première partie en huis-clos avec l'intervention de Stephen LOUREIRO.

et il invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 21h00.